



Crédit Impayé / Casier Judiciaire???

Par isis12, le 01/05/2013 à 16:49

Bonjour à tous,

Il y a deux ans j'ai contracté plusieurs crédits consommation j'ai remboursé les premières échéances et après avoir quitter mon emploi, je n'ai plus pu rembourser mes prêts,

J'ai eu l'occasion de partir à l'étranger et ma situation est stable, bien qu'assez précaire pour le moment, car je n'ai pas encore d'emploi je suis encore étudiante, cependant j'ai vraiment envie de rester vivre ici, je vais déposer une demande de visa permanent,

Les sociétés de crédit vont me mettre au tribunal d'après ma mère qui reçoit mon courrier et j'ai très peur que mes crédits impayés soient inscrit sur mon casier judiciaire!!! C'est possible? si c'était le cas je ne pourrai pas vivre dans ce pays car ils me refuseront le visa!

Je ne peux pas encore les régler malheureusement mes comptes en France sont à 0 mais j'ai quelques économies avec des petits boulots ici, ils peuvent me prendre cet argent ??

Si le tribunal me convoque je ne pourrai pas m'y rendre car que je vis à 7000 km est ce que je serai accusé d'un délit pénal et est ce que j'aurai un casier avec une inscription sur le B2 et B3?

Merci je ne sais pas quoi faire car sans argent que je sois ici ou en France je suis bloquée...

Par amajuris, le 01/05/2013 à 18:03

bjr,

si vous êtes à l'étranger, vous ne risquez rien.

conseillez à votre mère de dire que vous ne savez pas ou vous êtes et qu'elle n'est pas concerné par vos crédits.

seuls figurent sur le casier judiciaire les condamnations pénales donc pas de soucis pour votre casier et vos crédits impayés ne devraient pas vous interdire d'obtenir un visa mais cela dépend de votre pays d'accueil et certains pays demandent beaucoup de renseignements sur votre passé comme les usa par exemple.

cdt

Par isis12, le 01/05/2013 à 20:41

Bonsoir AmatJuris,

Tout d'abord je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre en ce jour férié,

Je suis actuellement au Canada, et je sais que je devrai leur fournir le B3 de mon casier judiciaire mais comme c'est une administration ils pourront (et apparemment cela arrive assez souvent) vérifier le B2 auxquels je n'aurai moi même pas accès. C'est pour cela que je stresse énormément!

Si je ne me présente pas à une convocation, le juge ne sera sans doute pas clément... Sa sanction peut elle être inscrite dans mon casier que ce soit sur le B2 et/ou le B3? Cela ne relève pas du pénal?

Parce que mes crédits ont été contracté en même temps, il m'a été dit sur un autre forum aujourd'hui que j'allais être accusé d'escroquerie alors que je n'ai pas utiliser de faux documents pour avoir ces crédits! Je ne comprends pas et je suis désespérée, pourquoi m'accuserait-on d'escroquerie? j'ai cherché partout des cas mais je ne trouve que des faits à plus de 100000 euros... Moi c'est pour 28000 euros en tout... et j'ai fait des demandes écrites pour étaler mes échéances mais les deux sociétés ont dit non, je voulais vraiment payer mais je ne peux plus du tout!

Le fait d'avoir payer pendant 5 mois et fait des demandes pour étaler mes échéances ne suffit pas à ne pas me considérer comme une escroc?

Je suis au fond du gouffre là...